

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 AVRIL 2023**

L'an deux-mil-vingt-trois, le six avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le trente mars, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Nicole GUILLEMOT – Pierrick ROBERT – Sylvain MALVOISIN – Marie-Antoinette LE GAL – Jean-Yves LE STUNFF – Yann WANES – Guénahel PERICO – Anne LE GUYADER-GRANDVALET – Julie LE STRAT – Anne-Christine RAUTUREAU – Véronique NIGNOL – Julien CANO – Bernard FRANCK – Véronique NICOLAS – Benjamin JOCHER – Christian FOLL

Madame Marie-Françoise JULE a donné procuration à Monsieur Roger THOMAZO
Madame Véronique LE MOULEC a donné procuration à Monsieur Bernard FRANCK

Madame Maryse PIVAUT, conseillère aux décideurs locaux du Service de gestion comptable du Trésor public, assiste à la séance en qualité de personne qualifiée pour la présentation du programme pluriannuel d'investissement et des budgets primitifs 2023.

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	
--	--

Monsieur Julien CANO a été désigné secrétaire de séance.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2023	PV
---	-----------

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

3 – Dossiers :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORTS	2023-020
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Par délibération en date du 02/12/2022, la Commune a confié à Morbihan habitat (ex. BSH) la réalisation d'une étude de programmation en vue de la construction d'une future salle de sports.

Monsieur Eric LEQUITTE, chargé de projets, Morbihan habitat, présente les résultats de l'étude de programmation.

2 sites ont été potentiellement identifiés pour accueillir la future salle de sports.

Le site 1 : Implantation du projet en lieu et place du city-park, à proximité de la salle polyvalente.

Le site 2 : Implantation du projet à proximité de l'école privée dans le cadre d'un projet mutualisé avec l'EHPAD.

Pour faciliter la comparaison entre les 2 sites, une surface de 1 600 m² a été retenue. Une surface qui couvrira assurément les besoins de la Commune et laisse par ailleurs une marge de manœuvre.

Le site 1

L'implantation de la salle de sport à proximité directe de la salle polyvalente en lieu et place du city-park permet de profiter du stationnement existant.

Le foncier disponible pour accueillir cette salle apparaît limité et laisse finalement peu de marges de manœuvre pour accueillir convenablement cet équipement sportif. En effet, la haie d'arbres qui ceinture l'emplacement représente une difficulté d'implantation.

Actuellement, le city-park est très peu utilisé par les 2 écoles primaires à cause notamment de son éloignement géographique.

De surcroît, l'implantation de cette salle de sports sur ce site imposera de déplacer le city-park et le skate-park sur un autre site. Il sera donc nécessaire de trouver un site adapté et accessible rapidement pour les 2 principales écoles. Ce déplacement générera un coût supplémentaire à l'opération.

Le site 2

Le site 2 offre une proximité directe avec les 3 principaux équipements scolaires et périscolaire de la commune à savoir les 2 écoles primaires, et le pôle enfance jeunesse. La proximité directe des équipements scolaires apporte des garanties d'utilisation au futur équipement sportif.

La réalisation d'un pôle sportif et d'un EHPAD sur un même site permet de renforcer la centralité du parc Caudan, de rationaliser la consommation de l'espace urbain et de mutualiser les places de stationnement, les équipements de chauffage et d'éclairage public.

Cela favorisera la création de liens intergénérationnels. Par ailleurs, la salle DOJO/DANSE/GYM pourrait être pensée dans le programme sportif comme un espace partagé avec l'EHPAD qui participera à renforcer les liens entre ces 2 futurs équipements.

L'accessibilité du site 02 n'est pas suffisamment adaptée et la création d'une voirie complémentaire est nécessaire pour sécuriser et fluidifier la desserte et le fonctionnement de cet espace enclavé. Cette voirie est indispensable pour le fonctionnement de l'EHPAD et de l'école privée, et la réalisation d'une voirie à sens unique sera d'autant plus rentabilisée avec la présence de la salle de sports.

Monsieur Eric LEQUITTE présente le programme surfacique avec 2 hypothèses :

- le programme A avec une salle omnisports uniquement : 1 376 m² de surface de plancher pour un coût total estimé toutes dépenses confondues valeur 2026 de 3,01 M€ HT.

- le programme B composé d'une salle omnisports et d'une salle type DOJO : 1 517 m² de surface de plancher pour un coût total estimé toutes dépenses confondues valeur 2026 de 3,32 M€ HT.

S'en suit une présentation du schéma organisationnel et des connexions possibles avec l'EHPAD si cette option est retenue.

Monsieur le Maire demande si le programme prévoit l'activité tennis ?

Monsieur Eric LEQUITTE indique qu'il faudra le prévoir dans le traçage au sol.

Madame Véronique NICOLAS demande pour quelle raison l'implantation du bâtiment sur le site 1 est en fond de parcelle ? Il est tout à fait possible de remonter le bâtiment vers le Nord ce qui faciliterait son implantation ?

Monsieur Eric LEQUITTE indique que l'enjeu est de savoir ce que la commune souhaite, et notamment si elle souhaite apporter de la vie autour de l'EHPAD et faciliter l'accès aux scolaires ?

Madame Véronique NICOLAS s'inquiète par rapport aux accès si le site n°2 est retenu.

Monsieur Eric LEQUITTE précise que de toute façon il sera nécessaire de créer une nouvelle voie d'accès avec ou sans salle de sports puisque le futur EHPAD y sera implanté. Il y a plusieurs possibilités : par le bas du parc Caudan entre l'école La Feuillaison et le pôle enfance jeunesse ou en longeant le parc Caudan par la rue des écoliers et en débouchant sur le haut de la rue de Kerhélène.

Madame Véronique NICOLAS demande si l'on connaît le nombre de places de parking nécessaire ?

Monsieur le Maire répond qu'il faudra prévoir 30% de places de parking en plus de celles nécessaires à l'EHPAD, il n'est pas nécessaire de doubler les espaces de parking si les 2 projets sont sur le même site.

Monsieur Eric LEQUITTE indique que l'on est en capacité d'accueillir le stationnement sur le site n°2 sachant que le parking de la Mairie pourra également être utilisé.

Madame Anne LE GUYADER GRANDVALET précise qu'il y a un cheminement piétonnier qui permet d'accéder au site via le parc Caudan.

Madame Véronique NICOLAS indique que l'avantage de la salle de sports à côté de la salle polyvalente est de pouvoir mutualiser ces 2 espaces en cas de grands évènements. Cependant, le partage d'une salle de motricité avec l'EHPAD est également intéressant.

Madame Véronique NICOLAS demande si la salle de sport se situera en continuité du RDC de l'EHPAD ?

Monsieur Eric LEQUITTE indique que le projet d'une salle de sport implantée à côté du futur l'EHPAD en R+3 est possible mais on ne s'interdit rien et notamment une imbrication plus forte entre les 2 équipements.

Madame Maud PERIER LE MARRE présente le plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023/2027 en y incluant le projet de salle de sports (hypothèse haute).

Le total des investissements au titre des projets structurants pour la période est estimé à 5,2 M€ TTC dont 4 M€ pour la salle de sports et 1,466 M€ pour les investissements courants (entretien de voirie, renouvellement des équipements et matériels).

Pour financer ces investissements, la commune peut compter sur son autofinancement, le FCTVA et les différentes subventions identifiées à ce jour mais il sera nécessaire de recourir à l'emprunt.

Il est à noter que le taux d'endettement de la Commune est à ce jour très faible soit 92 € par habitant.

En partant sur une hypothèse d'emprunt à 2 M€, l'endettement passera à 907 € par habitant la 1^{ère} année.

Madame Maud PERIER LE MARRE conclut en indiquant que la Commune a la capacité à porter un projet de ce type en sollicitant de manière exceptionnelle nos financeurs, cependant il bloquera sur quelques années la réalisation de nouveaux projets structurants.

Monsieur Christian FOLL demande quel autre projet structurant pourrions-nous avoir après ?

Monsieur le Maire indique qu'il reste encore des bâtiments à rénover.

Monsieur Christian FOLL interpelle Madame Maryse PIVAUT au sujet de l'impact financier de ce projet.

Madame Maryse PIVAUT indique que la situation est cohérente compte tenu de l'investissement.

Monsieur Christian FOLL se dit favorable à une salle de sports avec un DOJO pour bien faire les choses.

Monsieur Guénahel PERICO indique que le projet avec DOJO nous permettra d'être plus attractif.

Monsieur le Maire informe que sur les années à venir, les projets devront être moins ambitieux et se limiteront aux investissements courants.

Madame Véronique NICOLAS trouve dommage que l'on ne sache pas si l'EHPAD pourra être imbriqué avec la salle de sports.

Monsieur le Maire précise que l'on a eu le feu vert pour lancer le concours d'architecte pour l'EHPAD.

Monsieur Christian FOLL indique que cela peut être intéressant de lier les 2 projets considérant la possibilité d'avoir des financements exceptionnels du Département.

Monsieur Yann WANES demande si nous avons une idée de l'impact sur le coût de construction en cas de projet imbriqué.

Monsieur Eric LEQUITTE précise que si cette option est retenue, il y aura un concours d'architecte commun avec 3 solutions proposées. Il y aura forcément une mutualisation en termes de travaux.

Par ailleurs, Monsieur Eric LEQUITTE précise également que la Région Bretagne est très sensible aux projets privilégiant la rationalisation de l'espace et le renfort de la centralité.

Au vu des conclusions de l'étude, il est demandé au Conseil municipal de retenir une des options présentées :

1. Construction d'une salle de multisports sur la parcelle AB 0325 à proximité des écoles, du pôle enfance jeunesse et du futur EHPAD,
2. Construction d'une salle multisports avec DOJO sur la parcelle AB 0325 à proximité des écoles, du pôle enfance jeunesse et du futur EHPAD,
3. Construction d'une salle de multisports à proximité de la salle polyvalente (parcelles AB 0353/0351),
4. Construction d'une salle de multisports avec DOJO à proximité de la salle polyvalente (parcelles AB 0353/0351).
5. Report du projet

Dans l'hypothèse d'une opération imbriquée avec le futur EHPAD, en raison du degré de complexité de l'opération, il conviendra de s'appuyer sur les compétences d'un organisme qui agira en tant que Maître d'Ouvrage Délégué de la Commune (mandataire) et qui sera chargé, conformément aux dispositions du code de la commande publique relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, de suivre les études et la réalisation du futur équipement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la commande publique,

VU l'avis de la Commission Sports du 01 février 2023,
VU l'avis de la Commission finances du 29 mars 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à la majorité :

- **VALIDE** l'option n°2 soit la construction d'une salle multisports avec DOJO sur la parcelle AB 0325 à proximité des écoles, du pôle enfance jeunesse et du futur EHPAD,
- **ENGAGE** la consultation pour la désignation du mandataire selon les termes de la réglementation de la commande publique en vigueur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès des organismes susceptibles de participer au financement de ce programme d'investissement.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 16	Abstention : 3	Contre :

FINANCES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2023	2023-021
---	-----------------

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de maintenir les taux de fiscalité locale comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,36% (2022 : 14,36%)
- Taxe sur le foncier bâti : 33,29% (2022 : 33,29%)
- Taxe sur le foncier non bâti : 44,94% (2022 : 44,94%)

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est en cours à l'échelle de l'agglomération sur la généralisation de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Madame Véronique NICOLAS relève que certaines communes de l'Agglo l'appliquent déjà.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 29 mars 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les taux suivants pour 2023 :
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,36%
 - Taxe sur le foncier bâti : 33,29%
 - Taxe sur le foncier non bâti : 44,94%

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – REPARTITION DU PRODUIT DES CONCESSIONS DE CIMETIERE	2023-022
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

L'article 3 de l'ordonnance du 06 décembre 1843 relative aux cimetières précisait expressément les modalités de recouvrement du produit des concessions funéraires et le principe du reversement d'un tiers au profit des pauvres ou établissement de bienfaisance. Or, à l'occasion de la rédaction du code d'administration communale issu du décret n°57-567 du 22 mai 1957, les dispositions de l'article précité n'ont été que partiellement reprises avec la suppression de la mention concernant la répartition du produit généré par les concessions funéraires. Ces nouvelles dispositions ont ensuite été reprises en l'état dans la rédaction de

l'article L. 361-14 du code des communes en 1977, puis à l'article L. 2223-15 du CGCT. Aussi, la loi n°96-142 du 21 février 1996 a abrogé explicitement la disposition prévoyant la répartition du produit des concessions funéraire à hauteur d'un tiers au bénéficiaire du centre communal d'action sociale.

Dès lors, en l'état actuel du droit, le reversement d'un tiers, ou autre quote-part, du produit des concessions funéraires au CCAS constitue une simple faculté des communes.

Sur demande de la Trésorerie, afin de simplifier l'encaissement des concessions de cimetières et réduire ainsi le nombre de titres émis, il est proposé de supprimer la quote-part affectée au CCAS sur le produit des concessions de cimetière.

Afin de ne pas pénaliser les recettes du CCAS, en contrepartie une augmentation de la subvention annuelle sera proposée dans le cadre du vote du budget primitif 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 00-001 du 31 mars 2000 relative à la répartition du produits des concessions de cimetière,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 29 mars 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ANNULE** la délibération 00-001 du 31 mars 2000,
- **ATTRIBUE** la totalité du produit des concessions de cimetière au profit du budget principal de la Commune.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL	2023-023
---	-----------------

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2023 du Budget principal :

CHAP	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2022 + DM	CA 2022	BP 2023
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	436 803,70	403 281,10	447 290,00
60	ACHATS DE PRESTATION SERVICE	251 493,70	222 733,34	236 820,00
61	SERVICES EXTERIEURS	102 450,00	105 170,21	133 170,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	68 600,00	66 097,46	67 450,00
63	IMPOTS-TAXES ET VERSEMENT	14 260,00	9 280,09	9 850,00
O12	CHARGES DE PERSONNEL	1 055 720,00	1 040 887,34	1 009 686,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 000,00	0,00	1 000,00
63	IMPOTS-TAXES ET VERSEMENT	30 987,00	29 995,15	28 484,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	1 023 733,00	1 010 892,19	980 202,00
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	2 000,00	1 220,00	2 000,00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	960 517,41	420 578,05	748 937,00
66	CHARGES FINANCIERES	3 800,00	1 294,39	5 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	0,00	2 500,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		2 463 841,11	1 867 260,88	2 215 413,00
O23	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	50 650,41	0,00	423 928,67
O42	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	99 427,24	98 951,75	26 752,00
TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT		150 077,65	98 951,75	450 680,67
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		2 613 918,76	1 966 212,63	2 666 093,67
CHAP	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2022 + DM	CA 2022	BP 2023
O13	ATTENUATION DE CHARGES	47 400,00	62 021,56	41 000,00
70	PRODUITS SERVICE DOMAINE-VENTES	132 650,00	146 761,01	133 660,00
73	IMPOTS ET TAXES	1 218 706,00	1 317 474,12	1 292 420,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	602 670,00	620 766,97	589 767,00
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	24 000,00	26 828,15	25 250,00
76	PRODUITS FINANCIERS	100,00	34,88	100,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	77 244,24	87 244,09	1 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		2 102 770,24	2 261 130,78	2 083 197,00
O42	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	0,00	781,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	781,00
TOTAL		2 102 770,24	2 261 130,78	2 083 978,00
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		511 148,52	511 148,52	806 066,67
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		2 613 918,76	2 772 279,30	2 890 044,67

CHAPITRE	DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2022 + DM	CA 2022	BP 2023
2046	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	13 690,00	13 690,00	13 690,00
OP 44	PLU	10 000,00	0,00	10 000,00
OP 45	SIGNALISATION	5 000,00	8 300,85	5 000,00
OP 47	TERRAINS ET AMENAGEMENTS DIVERS	69 570,32	175 894,90	40 000,00
OP 48	ACQ. MATERIELS MOBILIERES LOGICIELS	44 700,00	37 049,11	70 940,00
OP 49	BATIMENTS COMMUNAUX	1 212 474,23	368 819,32	911 965,60
OP 50	VOIRIE RURALE	165 600,00	159 537,59	116 000,00
OP 51	VOIRIE URBAINE	110 000,00	23 842,83	5 000,00
OP 54	POLE ENFANCE JEUNESSE	3 624,00	2 696,53	0,00
OP 56	MATERIEL ROULANT	30 000,00	22 744,76	20 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		1 664 658,55	812 575,89	1 192 595,60
10222	FCTVA - Transfert			
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – ETAT - Transfert			
1323	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – DEPARTEMENT - Transfert			
13251	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – GPT COLL - Transfert			
1341	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – DETR - Transfert			
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	15 800,00	16 283,45	16 000,00
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	1 000,00	0,00	1 000,00
16818	AUTRES PRETEURS	15 000,00	15 000,00	15 000,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES			
27	AUTRES OPERATIONS FINANCIERES			
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		31 800,00	31 283,45	32 000,00
O22	DEPENSES IMPREVUES			
TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		1 696 458,55	843 859,34	1 224 595,60
040	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00		781,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT		0,00	0,00	781,00
TOTAL		1 696 458,55	843 859,34	1 225 376,60
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE				
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 696 458,55	843 859,34	1 225 376,60
RAR DEPENSES		334 941,89		1 101 323,60
CHAPITRE	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2022 + DM	CA 2022	BP 2023
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – ETAT	170 823,00	46 218,63	
1322	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – REGION			
1323	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – DEPARTEMENT	248 233,00	135 162,10	
13251	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – GPT COLL	70 000,00	2 755,00	
13258	AUTRES GROUPEMENTS	40 620,00	42 271,20	
1326	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – AUTRES ETS			
1327	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – FDS EUROPEENS			
1328	AUTRES SUBVENTIONS		8 588,44	
1337	DSIL		49 356,42	
1341	DETR	78 000,00	19 123,00	
1342	AMENDES DE POLICE		16 392,00	
TOTAL DES SUBVENTIONS		607 676,00	319 866,79	0,00
2111	TERRAINS - Transfert	76 244,24		
2313	CONSTRUCTIONS - Transfert	262 859,70	262 859,70	
2315	INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGES - Transfert			
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		946 779,94	582 726,49	0,00
10222	FCTVA	72 000,00	73 067,64	130 000,00
10226	TAM	13 337,00	8 101,56	6 363,00
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE			
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	1 000,00		1 000,00
274	PRETS		36 000,00	
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		86 337,00	117 169,20	137 363,00
TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		1 033 116,94	699 895,69	137 363,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	50 650,41		423 928,67
040	OP.ORDRE INTERIEUR SECTION		76 244,24	
040	OP.ORDRE INTERIEUR SECTION AMORTISSEMENT	22 710,00	22 707,51	26 752,00
040	DOTATIONS PROVISIONS DEPRECIATIONS DES ACTIFS	473,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT		73 833,41	98 951,75	450 680,67
TOTAL		1 106 950,35	798 847,44	588 043,67
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		869 029,23	869 029,23	824 017,33
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 975 979,58	1 667 876,67	1 412 061,00
RAR RECETTES		55 420,86		914 639,20

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2023			
Opération	Libellé du projet	DEPENSES INVESTISSEMENT	
		RAR n-1	BP 2023
44 PLU	Modification du PLU		10 000,00
	TOTAL OP 44	0,00	10 000,00
45 SIGNALISATION	Marquage parking mairie + médiathèque	2 586,00 €	
	Signalisation		5 000,00
	TOTAL OP 45	2 586,00	5 000,00
47 TERRAINS ET AMENAGEMENTS DIVERS	Renouvellement mobilier urbain/illuminations de Noël 2022	439,01	
	Aménagements divers		5 000,00
	Renouvellement mobilier urbain/illuminations de Noël 2023		5 000,00
	Aménagement square Roger Bing		22 000,00
	Installation d'une bache - Saint Yves + terrassement + clôture		8 000,00
	TOTAL OP 47	439,01	40 000,00
48 ACQUISITION MATERIELS MOBILIERS LOGICIELS	Matériels informatiques - Ecoles	121,00	
	Renouvellement matériels/mobiliers Ecoles	852,04	
	Renouvellement matériels/mobiliers Cantine	389,88	
	Création d'une ludothèque (mobilier, jeux)	5 951,18	
	Portail Orphée - Médiathèque		1 440,00
	Renouvellement matériels/mobiliers Ecoles		4 000,00
	Renouvellement matériels/mobiliers Mairie		500,00
	Redevance annuelle logiciels métiers Mairie		6 800,00
	Renouvellement matériels/mobiliers ST		5 000,00
	Renouvellement matériels/mobiliers Cantine		5 000,00
	Renouvellement matériels/mobiliers Médiathèque		500,00
	Renouvellement matériels/mobiliers PEJ		500,00
	Renouvellement matériels informatiques PEJ		1 200,00
	Renouvellement matériels/mobiliers festivités		1 000,00
	Renouvellement matériels/mobiliers Salle Po (cuisine, tables et chaises)		35 000,00
	Chariot funéraire		5 000,00
Pare-ballons Ecole Teir Dervenn		5 000,00	
	TOTAL OP 48	7 314,10	70 940,00
49 BATIMENTS COMMUNAUX	Aménagement du local commercial - Moe	2 675,40	
	Aménagement du local commercial - Travaux	30 092,35	2 970,60
	Extincteurs + plan sécurité local commercial	429,00	
	Rénovation de la salle polyvalente - Moe	45 030,37	42 195,00
	Rénovation de la salle polyvalente - Etudes	8 238,13	
	Rénovation de la salle polyvalente - Travaux	850 262,09	300 000,00
	Travaux rénovation dont rénovation énergétique - Ecoles / Mairie / Média	53 569,26	
	Salle de sports - Etude programmation	11 760,00	
	Chaufferie bois Ecole Teir Dervenn		136 000,00
	Méniseries Ecole Teir Dervenn		14 000,00
	Rénovation bâtiments communaux - Ecoles		67 800,00
	Rénovation bâtiments communaux - Relamping Mairie / Restaurant scolaire		6 000,00
	Rénovation bâtiments communaux - Médiathèque fresque		4 000,00
	Rénovation bâtiments communaux - Médiathèque marquise		3 500,00
	Rénovation bâtiments communaux - Médiathèque radiateurs		4 000,00
Accessibilité Mairie - Portes automatiques		14 000,00	
Mise aux normes électriques - Eglises		8 500,00	
Mise aux normes matériel incendie - divers bâtiments		5 000,00	
Changement porte - Bréhédigan		4 000,00	
Salle de sports - Concours + honoraires architecte		300 000,00	
	TOTAL OP 49	1 002 056,60	911 965,60
50 VOIRIE RURALE	Programme voirie rurale 2022 - Moe	6 000,00	
	Programme voirie rurale 2023 - Moe		6 000,00
	Programme voirie rurale 2023 - Travaux		100 000,00
	Actualisation		10 000,00
	TOTAL OP 50	6 000,00	116 000,00
51 VOIRIE URBAINE	Travaux aménagement rue Moulin du duc - Moe	8 778,00	
	Travaux aménagement rue Moulin du duc - Travaux	72 805,89	
	Travaux aménagement rue Moulin du duc - Eclairage public	1 344,00	
	Voirie urbaine 2023		5 000,00
	TOTAL OP 51	82 927,89	5 000,00
56 MATERIEL ROULANT	Véhicule de portage		20 000,00
	TOTAL OP 56	0,00	20 000,00
	Attribution compensation LA		13 690,00
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT		1 101 323,60	1 192 595,60

Monsieur Pierrick ROBERT indique que les travaux Route de Baud reprendront dans une dizaine de jours, semaine 17.

Madame Maryse PIVAUT donne des éléments d'explication sur la possibilité qui est désormais donnée au Maire d'opérer des virements de crédits. Il s'agit d'une mesure liée à la mise en place de M57 qui n'autorise plus l'inscription de crédits pour dépenses imprévues. Cette nouvelle possibilité permet de faire face si besoin.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 29 mars 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget primitif 2023 – Budget principal tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% en fonctionnement et en investissement.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DU PONT CASTEL » | **2023-024**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2023 du Budget annexe « Lotissement du Pont Castel ».

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023
11	CHARGES GENERALES	100 000,00 €	- €	110 000,00 €
6015	TERRAINS A AMENAGER			
6045	ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICE	100 000,00 €		110 000,00 €
605	MATERIEL EQUIPEMENT TRAVAUX			
608	FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00 €	- €	5,00 €
65888	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	5,00 €		5,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	- €	- €	- €
66111	INTERETS DES EMPRUNTS	- €		- €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	97 909,08 €	97 909,08 €	- €
7133	V° DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	97 909,08 €	97 909,08 €	
71355	V° DES ENCOURS DE TERRAIN AMENAGE			
60315	V° DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGER			
TOTAL		197 914,08 €	97 909,08 €	110 005,00 €
<i>002 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE</i>		<i>132 930,11 €</i>	<i>- 132 930,11 €</i>	<i>- €</i>
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		330 844,19 €	230 839,19 €	110 005,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023
70	VENTE DE PRODUITS	55 629,00 €	53 834,00 €	2 850,00 €
7015	VENTE DE TERRAINS	52 779,00 €	53 834,00 €	- €
7018	AUTRES VENTES	2 850,00 €		2 850,00 €
74	DOTATION ET PARTICIPATION	- €	- €	- €
7473	DEPARTEMENT			
7478	AUTRES ORGANISMES			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	275 215,19 €	177 005,19 €	107 155,00 €
75822	DEFICIT DU BA PRIS EN CHARGE PAR LE BP	275 210,19 €	177 005,19 €	107 150,00 €
75888	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	5,00 €		5,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	- €	- €	- €
7133	V° DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	- €		- €
71355	V° DES ENCOURS DE TERRAIN AMENAGE			
7785	V° DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGER			
TOTAL		330 844,19 €	230 839,19 €	110 005,00 €
<i>002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</i>				
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		330 844,19 €	230 839,19 €	110 005,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	- €	- €	- €
1641	EMPRUNTS			
16874	AUTRES DETTES			
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	- €	- €	- €
3351	TERRAINS			
3354	ETUDES ET PRESTATIONS			
3355	TRAVAUX			
3555	TERRAINS AMENAGES			
TOTAL		- €	- €	- €
<i>001 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE</i>		<i>97 909,08 €</i>	<i>97 909,08 €</i>	<i>- €</i>

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	97 909,08 €	97 909,08 €	- €
--------------------------------------	--------------------	--------------------	------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	- €	- €	- €
1641	EMPRUNTS			
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	97 909,08 €	97 909,08 €	- €
3351	EN COURS TERRAINS			
3354	EN COURS ETUDES ET PRESTATIONS			
3355	EN COURS TRAVAUX	97 909,08 €	97 909,08 €	
TOTAL		97 909,08 €	97 909,08 €	- €
<i>001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</i>				
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		97 909,08 €	97 909,08 €	- €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 29 mars 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget primitif 2023 – Budget annexe « Lotissement du Pont Castel » tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% en fonctionnement et en investissement.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT ROUTE DE PLOUAY » 2023-025

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2023 du Budget annexe « Lotissement Route de Plouay » :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023
11	CHARGES GENERALES	93 744,24 €	77 144,24 €	100 000,00 €
6015	TERRAINS A AMENAGER	76 244,24 €	76 244,24 €	
6045	ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICE	17 500,00 €	900,00 €	100 000,00 €
605	MATERIEL EQUIPEMENT TRAVAUX			
608	FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €	- €	5,00 €
65888	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE			5,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	- €	- €	- €
66111	INTERETS DES EMPRUNTS	- €	- €	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	- €	- €	77 144,24 €
7133	V° DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS			77 144,24 €
71355	V° DES ENCOURS DE TERRAINS AMENAGES			
60315	V° DES STOCKS DE TERRAINS A AMENAGER			
TOTAL		93 744,24 €	77 144,24 €	177 149,24 €
<i>002 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE</i>				
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		93 744,24 €	77 144,24 €	177 149,24 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023
70	VENTE DE PRODUITS	- €	- €	- €
7015	VENTE DE TERRAINS			
7018	AUTRES VENTES			
74	DOTATION ET PARTICIPATION	- €	- €	- €
7473	DEPARTEMENT			
7478	AUTRES ORGANISMES			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	- €	5,00 €
7552	DEFICIT DU BA PRIS EN CHARGE PAR LE BP			
75888	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			5,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	93 744,24 €	77 144,24 €	177 144,24 €
7133	V° DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	93 744,24 €	77 144,24 €	177 144,24 €
71355	V° DES ENCOURS DE TERRAINS AMENAGES			
TOTAL		93 744,24 €	77 144,24 €	177 149,24 €
<i>002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</i>				
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		93 744,24 €	77 144,24 €	177 149,24 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	- €	- €	- €
1641	EMPRUNTS			
16874	AUTRES DETTES			
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	93 744,24 €	77 144,24 €	177 144,24 €
3351	TERRAINS	76 244,24 €		
3354	ETUDES ET PRESTATIONS	17 500,00 €		
3355	TRAVAUX		77 144,24 €	177 144,24 €
TOTAL		93 744,24 €	77 144,24 €	177 144,24 €
001 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE				77 144,24 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	93 744,24 €	77 144,24 €	254 288,48 €
--------------------------------------	--------------------	--------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	93 744,24 €	- €	177 144,24 €
1641	EMPRUNTS	93 744,24 €		177 144,24 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	- €	- €	77 144,24 €
3351	EN COURS TERRAINS			
3354	EN COURS ETUDES ET PRESTATIONS			
3355	EN COURS TRAVAUX			77 144,24 €
TOTAL		93 744,24 €	- €	254 288,48 €
001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE				
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		93 744,24 €	- €	254 288,48 €

Madame Véronique NICOLAS demande si un prix au m² a été déterminé puisqu'il a été fait mention d'un potentiel déficit dans le programme pluriannuel d'investissement.

Monsieur le Maire précise que sur le lotissement du Pont Castel il y a un déficit si on intègre le coût d'achat du terrain et celui de la viabilisation. Or, pour le lotissement « Route de Plouay », Monsieur le Maire précise que le prix d'achat du terrain est plus élevé que celui du Pont Castel.

Madame Véronique NICOLAS demande si nous avons déjà des demandes ?

Monsieur le Maire précise que oui mais qu'il faut être vigilant à ne pas être trop cher si on veut être attractif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 29 mars 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget primitif 2023 – Budget annexe « Lotissement Route de Plouay » tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% en fonctionnement et en investissement.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2023 du Budget annexe « Maison de santé » :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022 + DM	CA 2022	BP 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		19 257,00	13 132,81	17 000,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	500,00	146,50	500,00
60612	ENERGIE ELECTRICITE	8 000,00	5 964,70	7 000,00
60623	ALIMENTATION			
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 000,00	1 368,53	1 500,00
60632	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	1 500,00	256,76	500,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		22,80	
611	CONTRAT PREST.SERV.SERVICES	1 000,00	600,00	500,00
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	500,00		500,00
615221	ENTRETIEN DE BATIMENTS	1 000,00		1 000,00
6156	MAINTENANCE	500,00	516,52	1 000,00
6161	PRIMES D'ASSURANCE MULTIRISQUES			
6231	ANNONCES ET INSERTION			
63512	TAXES FONCIERES	4 257,00	4 257,00	4 500,00
012 CHARGES DE PERSONNEL		13 500,00	12 974,82	13 500,00
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	13 500,00	12 974,82	13 500,00
TOTAL		32 757,00	26 107,63	30 500,00
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT		445 385,60	0,00	458 165,52
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		478 142,60	26 107,63	488 665,52
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022 + DM	CA 2022	BP 2023
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		471 673,68	40 457,46	467 846,77
752	REVENUS DES IMMEUBLES	39 000,00	40 359,06	45 000,00
75822	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BA PAR LE BP	432 673,68		422 846,77
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS		98,40	
TOTAL		471 673,68	40 457,46	467 846,77
002 EXEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		6 468,92	6 468,92	20 818,75
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		478 142,60	46 926,38	488 665,52

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2022 + DM	CA 2022	BP 2023
2111	TERRAINS - TRANSFERT			
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		865,80	
2181	INSTALLATIONS GENERALES ET AMENAGEMENTS	500,00		500,00
21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	1 000,00	514,80	1 000,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500,00		500,00
2313	CONSTRUCTIONS - TRANSFERT	262 859,70	262 859,70	
2313	CONSTRUCTIONS			11 000,00
2315	INSTALLATIONS, MATERIELS, OUTILLAGES - TRANSFERT			
2315	INSTALLATIONS, MATERIELS, OUTILLAGES	5 480,00	5 480,00	
2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		270 339,70	269 720,30	13 000,00
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		270 339,70	269 720,30	13 000,00
040	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
TOTAL		270 339,70	269 720,30	13 000,00
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		278 424,14	278 424,14	446 145,52
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		548 763,84	548 144,44	459 145,52
RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2022 + DM	CA 2022	BP 2023
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – ETAT	27 984,24	27 984,24	
1322	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – REGION			
1323	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – DEPARTEMENT			
1325	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – GPT COLL			
1326	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – AUTRES ETS			
1327	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – FDS EUROPEENS			
1328	AUTRES SUBVENTIONS			
1331	DETR		50 394,00	
1341	DETR	50 394,00		
TOTAL DES SUBVENTIONS		78 378,24	78 378,24	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00		
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		78 378,24	78 378,24	0,00
10222	FCTVA	25 000,00	23 620,68	980,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		25 000,00	23 620,68	980,00
TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		103 378,24	101 998,92	980,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	445 385,60		458 165,52
040	OP.ORDRE INTERIEUR SECTION	0,00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT		445 385,60	0,00	458 165,52
TOTAL		548 763,84	101 998,92	459 145,52
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE				
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		548 763,84	101 998,92	459 145,52

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 29 mars 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget primitif 2023 – Budget annexe « Maison de santé » tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% en fonctionnement et en investissement.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTIONS – ENTRETIEN DE LA VOIRIE HORS AGGLOMERATION	2023-027
--	-----------------

Monsieur Pierrick ROBERT, adjoint délégué à la voirie, informe l'Assemblée des éléments suivants :

Le Conseil départemental du Morbihan intervient financièrement auprès des communes pour l'entretien de leur voirie hors agglomération. Les travaux subventionnables sont les revêtements routiers et le curage de fossé pour lesquels une programmation annuelle est prévue dans le cadre du marché de voirie. A ce titre, les règles d'intervention 2023 permettent de solliciter des aides pour une dépense subventionnable plafonnée à 25 000 € HT par kilomètre de voirie impactée par les travaux selon un ratio tenant compte de la densité de population et du potentiel financier. Pour la commune de Bubry, ce ratio est de 40%.

Des projets de travaux revêtements routiers (PATA, reprise d'enrobés...) et de curage sont identifiés pour l'année 2023 et pour lesquels des crédits sont inscrits en section d'investissement du budget primitif de la Commune. Sont concernés les secteurs de : Noëlleddic, Kerborgne, Kerguriec...

Les travaux sont prévus dans le cadre du marché de « Réfection de la voirie rurale – Programme 2021-2023 ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Voirie, travaux, agriculture, environnement du 28 mars 2023,

VU l'avis favorable de la Commission finances du 29 mars 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE**, une aide au taux de 40% pour le financement de ces travaux d'entretien de la voirie, auprès du département du Morbihan,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers correspondants de demandes de subventions auprès des services du Conseil départemental du Morbihan.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTIONS – AMENAGEMENT DU SQUARE ROGER BING	2023-028
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Des projets d'investissement et de travaux sont identifiés pour l'année 2023 pour lesquels des crédits sont inscrits en section d'investissement du budget primitif de la Commune.

- **Travaux d'aménagement du square Roger Bing**

Il est prévu de réaménager le square Roger Bing afin de faire de ce square un lieu d'animation culturelle et de rencontres en continuité du bâtiment de la médiathèque.

A ce titre, il est prévu des travaux de rénovation de l'éclairage extérieur, des travaux de terrassement et paysagers pour permettre la tenue de spectacles et manifestations.

Le coût total de l'investissement est estimé à hauteur de **17 890 € HT** :

Objet	DEPENSES HT		RECETTES	
Rénovation de l'éclairage extérieur square + médiathèque	7 415 €	PST 2023	5 367 €	30%
Mobilier urbain	5 375 €	Fonds vert (éclairage public)	5 932 €	33%
Structure et sculpture métallique	2 450 €	Auto-financement	6 591 €	37%
Végétaux	500 €			
Matériaux	2 150 €			
TOTAL HT	17 890 €		17 890 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 29 mars 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, il est proposé au Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** au titre du PST 2023, les aides calculées au taux le plus élevé possible pour le financement de ces travaux,
- **SOLLICITE** le Fonds vert au titre des aides pour la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers correspondants de demandes de subventions auprès des services compétents.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTIONS – INSTALLATION D'UNE BACHE SOUPLE	2023-029
--	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Des projets d'investissement et de travaux sont identifiés pour l'année 2023 pour lesquels des crédits seront inscrits en section d'investissement du budget primitif de la Commune.

- **Installation d'une bâche souple**

Dans le cadre de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie), la commune de Bubry a prévu d'installer une citerne souple fermée autoportante de 120 m³ pour la création d'un point d'eau d'incendie sur le bourg de Saint Yves.

Cette réserve permettra d'assurer une DECI sur ce secteur car suite au rapport de modélisation hydraulique effectué par la SAUR, il ne peut y avoir de poteau d'incendie sur cette zone.

A noter que la bâche sera implantée à l'arrière de la salle des associations, sur le parking, conformément aux préconisations du SDIS.

L'implantation étant située en périmètre des bâtiments de France, il a été demandé que la bâche soit masquée par un écran végétal.

Le coût total des travaux est estimé **4 843 € HT** :

Objet	DEPENSES HT		RECETTES	
Fourniture et installation d'une citerne souple	3 231 €	Fonds vert	3 874 €	80%
Travaux de terrassement	464 €	Auto-financement	969 €	20%
Travaux de clôture	848 €			
Végétaux	300 €			
TOTAL HT	4 843 €		4 843 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 29 mars 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le Fonds vert au titre des aides pour la prévention des risques d'incendie et de forêt,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers correspondants de demandes de subventions auprès des services compétents.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023	2023-030
---	-----------------

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la 1^{ère} proposition d'attribution de subventions aux associations :

Ne sont concernées que les associations pour lesquelles un dossier de subvention a été déposé en Mairie.

Associations communales	
ASB Bubry	1 618 €
Judo Club Bubry	800 €
Gym pour tous	181 €
Sport et fitness	181 €
Bubry cyclo	181 €
Bubry cyclo - Intervention PEJ	200 €
Bubry yoga	145 €
Les Randonneurs du Brandifout	181 €
Comité des Fêtes de Bubry - Sports et Loisirs	1 442 €
Comité des Fêtes de Bubry - Sports et Loisirs – Feu d'artifice	2 000 €
Comité des fêtes de Saint-Yves Bubry	764 €
Bagad Sant Ewan Bubry	1 618 €
Bagad Sant Ewan Bubry (sub. formation)	1 500 €
Trisk'elles	181 €
Bubry Arts	181 €
Bubry Arts - Intervention écoles	200 €
Club des amis et retraités Bubry	145 €
FNATH Bubry	91 €
ACPG CATM Bubry	181 €

Associations communales	
Amicale Sapeurs pompiers Bubry	473 €
La Patte sur le cœur	145 €
BASC (club canin)	145 €
Chapelle St Tremeur	91 €
Chapelle Notre Dame de la Salette	91 €
Chapelle St Hervé	91 €
Chapelle St Armel	91 €
Chapelle St Clément	91 €
Chapelle Ste Hélène	91 €
Chapelle St Guénael	91 €
Comité de Jumelage Bubry	181 €
Bec'h Ba'r Loj	181 €

Autres associations	
ADAPEI Les Papillons blancs	40 €
Vaincre la mucoviscidose	40 €
AFSEP (Asso. Française des sclérosés en plaques)	40 €
Laryngectomisés et mutilés de la voie	40 €
APF (Ass. Paralysés de France)	40 €
Chiens guides d'aveugles	40 €
EFAIT Écoute Familiale Toxicomanie	40 €
Espoir amitié	40 €
SOS Amitié (secteur de Lorient)	40 €
Rêves de clown	40 €
Banque Alimentaire Secteur de Lorient	40 €
Resto du cœur 56 Morbihan	40 €
Secours Catholique Morbihan	40 €
Secours Populaire Français Lorient	40 €
Solidarité paysans	155 €
Union des Sapeurs Pompiers du Morbihan	40 €

Madame Véronique NICOLAS souhaite revenir sur la demande de Bubry cyclo concernant la location des chapiteaux pour la Rando des moulins. Considérant que la salle Po est indisponible cette année, l'association est obligée de louer les chapiteaux et demande donc exceptionnellement une subvention complémentaire pour faire face à cette charge complémentaire.

Monsieur le Maire indique que les associations peuvent le temps des travaux de la salle Po utiliser la salle des associations de Saint Yves. Pourquoi ne pas avoir fait un départ à Saint Yves ?

Madame Nicole GUILLEMOT indique que si on accorde cela à une association, il faudra l'accorder aux autres.

Madame Véronique NICOLAS insiste sur le caractère exceptionnel de la demande.

Monsieur Christian FOLL indique que considérant le monde attendu, il aurait été difficile de déplacer le départ sur Saint Yves notamment pour le stationnement.

Monsieur le Maire précise que des parcelles agricoles auraient pu être mobilisées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 29 mars 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** pour 2023 les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – TARIFICATION ALSH – SEJOURS ETE 2023	2023-031
--	-----------------

Madame Nicole GUILLEMOT, adjointe déléguée à l'animation, informe l'Assemblée des éléments suivants :

2 séjours sont organisés cet été par le centre de loisirs :

- Séjour 8/11 ans – du 24 au 28 juillet 2023 – 5 jours – Base sports nature - Plémet
- Séjour Ados – du 17 au 21 juillet 2023 – 5 jours – Base sports nature – Plémet

SEJOURS PLEMET - TARIFS 2023				
TRANCHE	QUOTIENT CAF		7/11 ans	Ados
1	0	699	88,90 €	94,50 €
2	700	999	101,60 €	108,00 €
3	1000	1499	127,00 €	135,00 €
4	1500	et +	152,40 €	162,00 €
Extérieur : majoration de 20 € par jour sur chaque tarif				

Madame Nicole GUILLEMOT précise que le coût réel du séjour 7/11 ans s'élève à 281,46 € par enfant et celui des Ados à 299,63 €.

La Commune propose de laisser à la charge des familles 45% du coût réel, pour le tarif médian (tranche 3).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 29 mars 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** les tarifs tels que proposés.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

La Commune souhaite reconduire le dispositif « Argent de poche ».

Pour mémoire, ce dispositif permet d'offrir aux jeunes de 15 à 17 ans une première expérience professionnelle, de les impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie, de valoriser aux yeux des adultes leur travail et de les responsabiliser, tout en favorisant l'engagement citoyen.

Les jeunes pourront intervenir pour du nettoyage, des petits travaux d'entretien et d'amélioration des équipements communaux, des travaux de rangement/classement (Mairie/médiathèque) ou encore des missions d'animation au centre de loisirs

Les jeunes seront encadrés par les responsables de service ad hoc (technique, médiathèque, administratif, pôle enfance jeunesse).

L'opération se déroulera sur 8 semaines sur les dates suivantes :

- Du 10 juillet au 25 août 2023
- Du 23 octobre au 27 octobre 2023

En contrepartie de ces travaux, les jeunes obtiendront une indemnité de 15 € pour 3 heures travaillées.

Les jeunes intéressés devront compléter un dossier de candidature prochainement disponible sur le site de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 29 mars 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **RECONDUIT** pour 2023 le dispositif « Argent de poche »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant les avancements de grade 2023, il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nbre de postes créés	Temps de travail
Administrative	Attaché	Attaché principal	1	35/35

Administrative	Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{er} classe	1	35/35
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	35/35

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

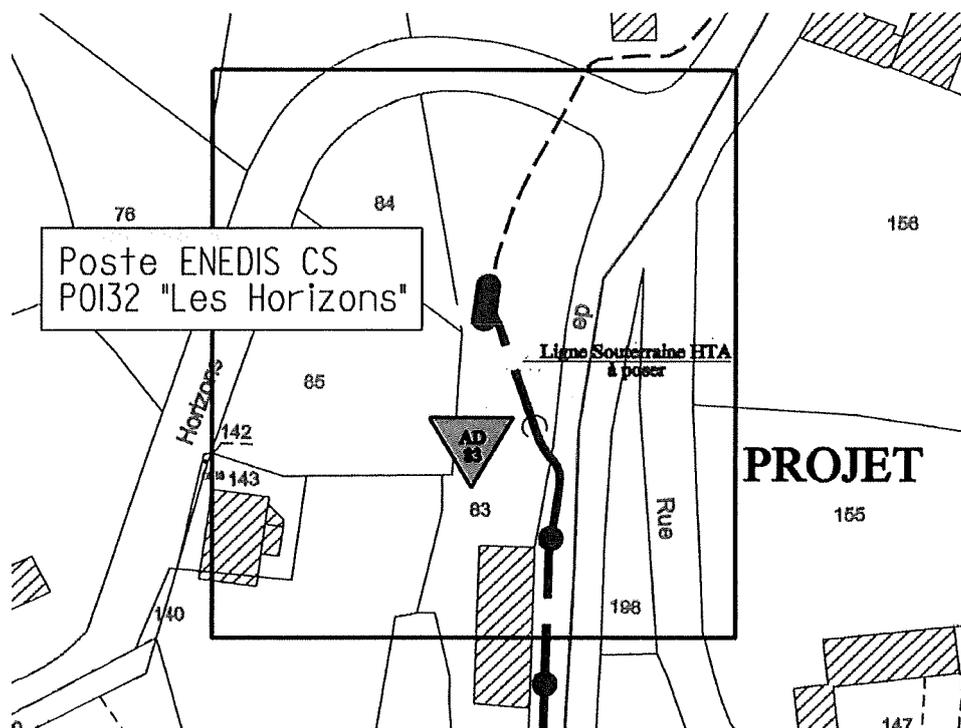
- **ADOpte** la mise à jour du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout acte et mesure nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FONCIER – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS	2023-034
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Par convention en date du 20/12/2016, la Commune a autorisé ENEDIS à mettre en place une ligne électrique souterraine sur une parcelle appartenant au domaine privé de la commune et cadastrée section AD numéro 83.



Sur demande, et aux frais exclusifs d'ENEDIS, il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la convention de servitude du 20/12/2016,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTÉ** de la servitude souterraine accordée à ENEDIS sur la parcelle communale AD83,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout acte et mesure nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer l'acte authentique actant de la servitude accordée à ENEDIS.

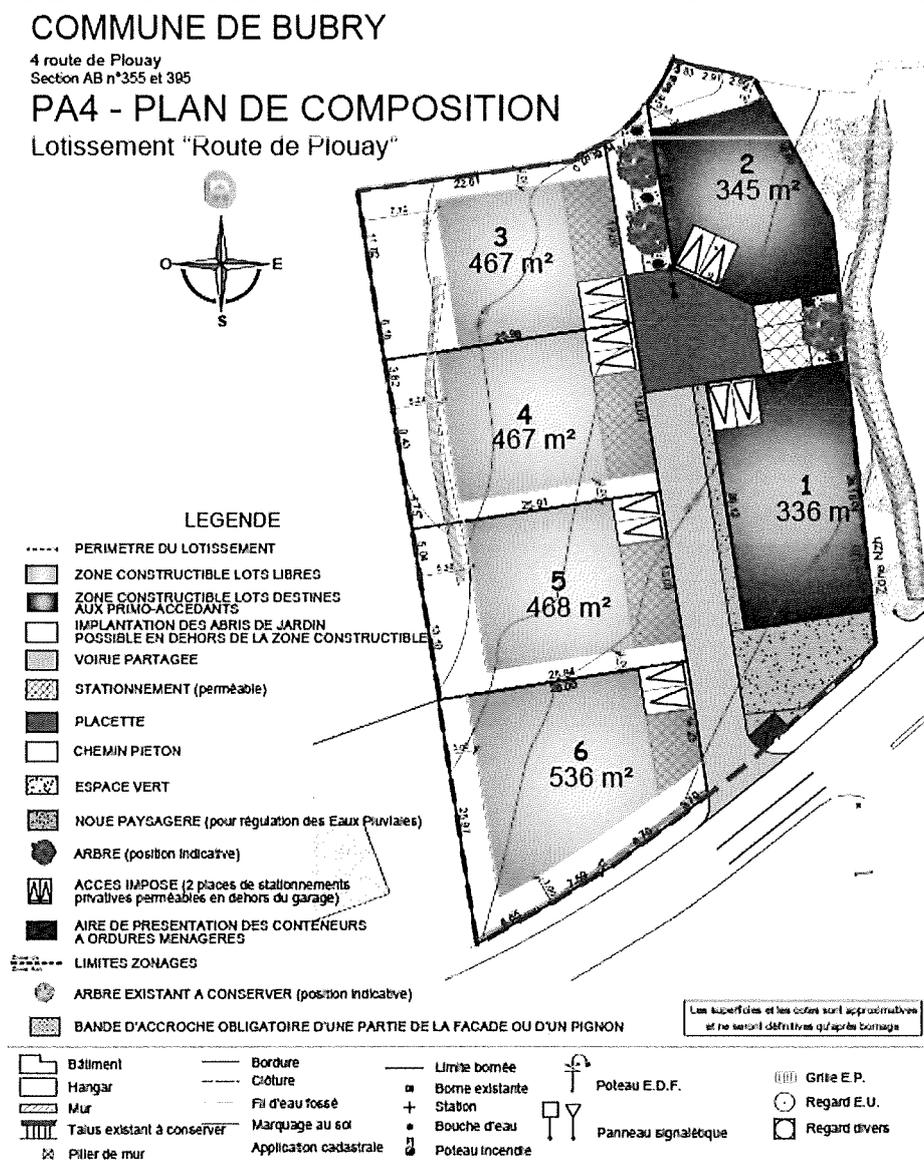
VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FONCIER – DENOMINATION DES VOIES	2023-035
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

En 2021, la Commune a fait l'acquisition des parcelles AB 355 et 395 située route de Plouay en vue d'y proposer 6 lots à bâtir.

Conformément au plan de composition, une voie en impasse desservira l'ensemble des lots.



A la lecture du registre du remembrement, la parcelle était autrefois désignée « Parc er Len Bras », il est proposé donc de valider la dénomination de la voie de desserte du futur lotissement sis « Route de Plouay » comme suit :

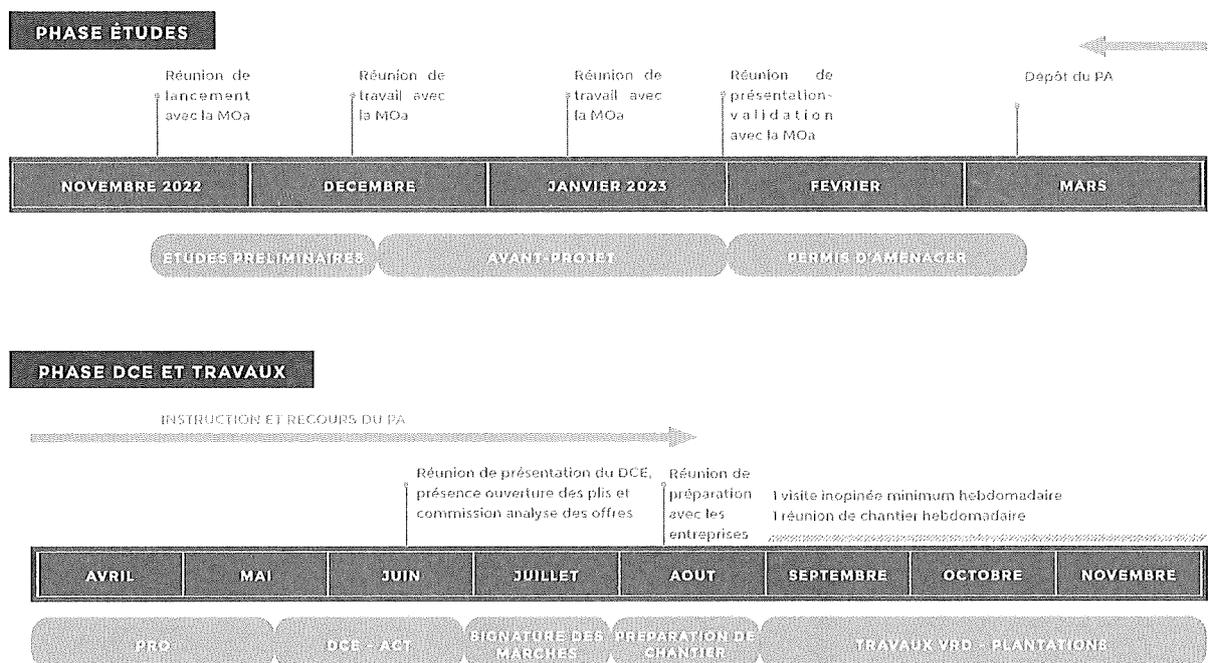
- Impasse « Len Bras »

Monsieur le Maire précise que le permis d'aménager a été déposé le 28/03/2023.

Monsieur Yann WANES demande comment va-t-on attribuer les lots réservés aux primo-accédants ?

Cela reste à définir.

Calendrier organisationnel de la mission



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la dénomination de la voie de desserte du futur lotissement sis « Route de Plouay » : Impasse « Len Bras ».

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Monsieur le Maire fait la lecture des déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil municipal.

S'agissant du projet de gendarmerie, Monsieur le Maire indique que 4 dossiers ont été sélectionnés par le Préfet du Morbihan et transmis au Ministère dont celui de Bubry. La réponse est attendue pour le mois de Mai.

Point sur le chantier de la salle polyvalente

Monsieur le Maire précise qu'un avenant est à prévoir sur le lot « Charpente »

Une réunion de la Commission travaux sera programmée à l'occasion d'une réunion de chantier laquelle a lieu le jeudi à 15h30 pour le choix du carrelage, de la faïence et des couleurs de peinture.

Prochain Conseil municipal : 09 juin (date impérative) - désignation des grands électeurs en vue des sénatoriales du 24/09.

Clôture de séance à 21h15

**Le secrétaire de séance
Julien CANO**



**Le Maire
Roger THOMAZO**

